



Extrait du Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article461>

Renouvellement d'un dossier MDPH

- Administratif - ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés

Pour les élèves qui ont déjà une notification MDPH donc, un numéro de dossier, le formulaire GEVA-SCO réexamen doit impérativement être renseigné de façon précise.

- ▶ Le formulaire de demande MDPH à remplir par la famille

[>](sites/circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/formulaire_mdph-2.pdf "PDF - 311.8 ko")



- ▶ Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un des responsables de l'élève et carte d'identité ou livret de famille pour l'élève.
- ▶ Le certificat médical « Cerfa » (pour les IME ou les ITEP ce Certificat Médical doit être rempli par un médecin psychiatre)

- ▶ Le compte-rendu psychologique

- ▶ GEVA-SCO Réexamen

[>](sites/circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/gevasco_reexamen_01.09.2015.pdf "PDF - 832 ko")



- ▶ D'autres pièces doivent être jointes au dossier selon le handicap (compte rendu orthophonique, de psychomotricité, d'ophtalmologie, d'ergothérapie, d'ORL, de pédiatrie...)

A envoyer à l'Enseignant Référent

[Pascal Mizac](#)